



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

16/12/2016
16/12/2016
ID : 033-200027068-20161213-2016_12_171-DE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

2016-12-171 -- 1/14

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 7 décembre 2016

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jacques MESPLEDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Régis GRELOT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Fabienne ROCHER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

PETITE ENFANCE ET ENFANCE
FIXATION DES TARIFS ALSH À COMPTER DU 1ER JANVIER 2017

Sur proposition de Madame Isabelle Hardy, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

Chaque début d'année, il est proposé une augmentation des tarifs des structures ALSH et ludothèque.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2016,

Vu l'avis de la commission petite enfance et enfance du 6 décembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (58** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

le Conseil communautaire décide de :

- réévaluer les tarifs de 1,4 % pour chaque ALSH et la ludothèque à compter du 1^{er} janvier 2017, conformément aux grilles tarifaires annexées.

ALSH A ABZAC
Tarifs à compter du 01/01/2017

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali	Tarifs Hors Cali
	Journée	Journée
Inférieur à 300 €	4,32 €	6,17 €
Entre 301 et 600 €	5,26 €	7,20 €
Entre 601 et 900 €	5,66 €	8,23 €
Plus de 901 €	6,04 €	9,25 €



L'essentiel & plus encore

ALSH A COUTRAS
Tarifs à compter du 01/01/2017

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali			Tarifs Hors Cali			Tarifs Camps
	Journée	Petite journée	Veillée	Journée	Petite journée	Veillée	
Inférieur à 100 €	3,60 €	2,52 €	8,60 €	19,02 €	17,94 €	24,02 €	91,26 €
Entre 101 et 200 €	4,11 €	2,88 €	9,11 €	19,54 €	18,30 €	24,54 €	
Entre 201 et 400 €	4,63 €	3,24 €	9,63 €	20,05 €	18,66 €	25,05 €	
Entre 401 et 600 €	6,68 €	4,68 €	11,68 €	22,11 €	20,10 €	27,11 €	
Entre 601 et 800 €	7,71 €	5,40 €	12,71 €	23,13 €	20,82 €	28,13 €	
Entre 801 et 1 200 €	8,74 €	6,12 €	13,74 €	24,16 €	21,54 €	29,16 €	
Plus de 1 201 €	9,77 €	6,84 €	14,77 €	25,19 €	22,26 €	30,19 €	



ALSH A GENISSAC
Tarifs à compter du 01/01/2017

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali		Tarifs hors Cali	
	Journée	Petite journée	Journée	Petite journée
Inférieur à 450 €	4,11 €	2,88 €	15,58 €	10,90 €
Entre 451 et 650 €	5,30 €	3,70 €		
Entre 651 et 850 €	6,73 €	4,73 €		
Entre 851 et 1 100 €	7,87 €	5,50 €		
Entre 1 101 et 1 250 €	9,25 €	6,48 €		
Entre 1 251 et 1 350 €	10,44 €	7,30 €		
Plus de 1 351 €	11,82 €	8,28 €		



L'essentiel & plus encore

ALSH A LES BILLAUX
Tarifs à compter du 01/01/2017

Tranches de quotient familial	Tarifs pour 1 journée ADO Cali		Tarifs pour 1 journée ADO Hors Cali		Tarifs forfait Cali		Tarifs forfait hors Cali	
	sur site	hors site	sur site	hors site	5 jours	4 jours	5 jours	4 jours
Inférieur à 650 €	8,53 €	15,94 €	10,28 €	19,02 €	42,67 €	34,14 €	51,41 €	41,13 €
Entre 651 et 1 100 €	8,64 €	16,45 €			43,18 €	34,55 €		
Plus de 1 101 €	8,74 €	16,97 €			43,70 €	34,96 €		



L'essentiel & plus encore

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20161213-2016_12_171-DE

ALSH A LIBOURNE
Tarifs à compter du 01/01/2017

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali				Tarifs hors Cali				Tarifs PAI Cali		Tarifs PAI hors Cali	
	Journée	Petite journée (+bus et repas) et adaptation 3	Petite journée (sans repas) et adaptation 2	Veillée / mini camps	Journée	Petite journée (+bus et repas) et adaptation 3	Petite journée (sans repas) et adaptation 2	Veillée / mini camps	Journée	Petite journée + bus	Journée	Petite journée
Inférieur à 457 €	3,39 €	2,36 €	1,95 €	6,68 €	24,27 €	16,96 €	13,16 €	28,69 €	3,08 €	2,16 €	19,02 €	15,22 €
Entre 457 et 609 €	4,42 €	3,08 €	2,26 €	7,30 €					3,60 €	2,57 €		
Entre 609 et 762 €	6,58 €	4,63 €	3,39 €	9,46 €					5,35 €	3,19 €		
Entre 762 et 914 €	8,02 €	5,66 €	4,11 €	11,62 €					6,48 €	4,73 €		
Entre 914 et 1 067 €	9,87 €	6,89 €	5,04 €	13,37 €					8,02 €	5,66 €		
Entre 1 067 et 1 219 €	11,41 €	8,02 €	5,76 €	14,70 €					9,25 €	6,58 €		
Entre 1 219 et 1 372 €	13,06 €	9,15 €	6,58 €	16,97 €					10,59 €	7,51 €		
Entre 1 372 et 1 524 €	15,01 €	10,49 €	7,71 €	18,61 €					12,13 €	8,74 €		
Entre 1 524 et 1 676 €	16,97 €	11,93 €	8,84 €	20,56 €					13,78 €	10,18 €		
Entre 1 676 et 1 829 €	19,54 €	13,68 €	10,38 €	23,65 €					16,04 €	11,93 €		
Entre 1 829 et 1 979 €	21,90 €	15,32 €	11,82 €	26,53 €					17,79 €	13,57 €		
Plus de 1 979 €	23,65 €	16,55 €	12,85 €	28,58 €					18,92 €	14,81 €		



L'essentiel & plus encore

**Tarifs à compter du 01/01/2017
 ALSH A MOULON**

Nombre d'enfants à charge, fiscalement, par famille	Tarifs Cali		Tarifs Hors Cali	
	Journée	Petite journée	Journée	petite journée
1 enfant	0,00308459	0,002159212	0,004112784	0,00287895
2 enfants	0,00277613	0,001953572	0,003701506	0,00257049
3 enfants	0,00246767	0,001747933	0,003393047	0,00236485
4 enfants	0,00226203	0,001542294	0,002981768	0,00205639
5 enfants	0,00195357	0,001336655	0,00267331	0,00185075

revenu plancher : 660,44 €
 revenu plafond : 4 864,89 €



L'essentiel & plus encore

ALSH A POMEROL
Tarifs à compter du 01/01/2017

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali	Tarifs Hors Cali
	journée	journée
Inférieur à 500 €	5,14 €	7,20 €
Entre 501 et 750 €	7,20 €	9,25 €
Entre 751 et 1 000 €	8,23 €	10,28 €
Entre 1 001 et 1 200 €	9,25 €	11,31 €
Plus de 1 201 €	11,31 €	15,42 €



L'essentiel & plus encore

ALSH A SAINT DENIS DE PILE
Tarifs à compter du 01/01/2017

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

SLOV

ID : 033 200027068 20161213 2016 12 171 DE

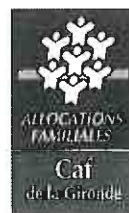
Tranches de quotient familial	Tarifs pour 1 enfant Cali		Tarifs pour 1 enfant Hors Cali		Tarifs pour 3 enfants Cali		Tarifs pour 3 enfants Hors Cali		Veillées
	Journée	Petite journée	Journée	Petite journée	Journée	Petite journée	Journée	Petite journée	
Inférieur à 305€	5,18 €	3,63 €	8,71 €	6,10 €	4,67 €	3,27 €	7,98 €	5,58 €	5 € + prix journalier
Entre 305 et 457€	6,67 €	4,67 €	10,20 €	7,14 €	6,01 €	4,21 €	9,17 €	6,42 €	
Entre 458 et 686€	8,23 €	5,76 €	11,75 €	8,23 €	7,39 €	5,17 €	10,26 €	7,19 €	
Entre 687 et 915€	9,72 €	6,80 €	13,23 €	9,25 €	8,74 €	6,12 €	11,90 €	8,33 €	
Plus de 915€	11,20 €	7,83 €	14,73 €	10,31 €	10,10 €	7,06 €	13,24 €	9,27 €	



L'essentiel & plus encore

ALSH A SAINT MEDARD DE GUIZIERES
Tarifs à compter du 01/01/2017

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali		Tarifs Hors Cali	
	Journée	Petite journée	Journée	Petite journée
Inférieur à 500 €	4,52 €	3,19 €	7,61 €	5,35 €
Entre 501 et 900 €	6,22 €	4,37 €	9,05 €	6,32 €
Plus de 901 €	7,92 €	5,55 €	10,80 €	7,56 €



L'essentiel & plus encore

ALSH A SAINT SEURIN SUR L'ISLE
Tarifs à compter du 01/01/2017

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali			Tarifs Hors Cali		
	Journée	Petite journée	Veillée	Journée	Petite journée	Veillée
Inférieur à 200 €	2,36 €	2,06 €	7,36 €	4,11 €	3,91 €	9,11 €
Entre 201 et 301 €	3,39 €	3,08 €	8,39 €	5,15 €	4,92 €	10,15 €
Entre 301 et 400 €	4,83 €	3,60 €	9,83 €	5,55 €	5,24 €	10,55 €
Entre 401 et 500 €	5,86 €	3,96 €	10,86 €	7,81 €	7,30 €	12,81 €
Entre 501 et 600 €	6,99 €	4,68 €	11,99 €	9,05 €	8,64 €	14,05 €
Entre 601 et 900 €	7,40 €	5,04 €	12,40 €	10,49 €	9,97 €	15,49 €
Entre 901 et 1 000 €	8,53 €	5,76 €	13,53 €	11,10 €	10,59 €	16,10 €
Entre 1 001 et 1 100 €	9,46 €	6,48 €	14,46 €	11,93 €	11,31 €	16,93 €
Plus de 1 101 €	9,97 €	6,84 €	14,97 €	12,54 €	11,93 €	17,54 €



L'essentiel  plus encore

ACCUEIL JEUNES A SAINT SEURIN SUR L'ISLE
Tarifs à compter du 01/01/2017

Tranches de quotient familial	Tarifs Cali	Tarifs Hors Cali
	Journée	Journée
Inférieur à 200 €	3,91 €	4,63 €
Entre 201 et 301 €	4,01 €	4,83 €
Entre 301 et 400 €	4,22 €	5,14 €
Entre 401 et 500 €	4,32 €	5,24 €
Entre 501 et 600 €	4,52 €	5,35 €
Entre 601 et 900 €	4,73 €	5,45 €
Entre 901 et 1 000 €	4,94 €	5,96 €
Entre 1 001 et 1 100 €	5,04 €	6,07 €
Plus de 1 101 €	5,24 €	6,27 €

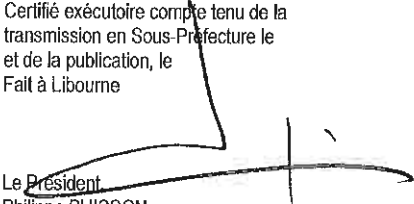


L'essentiel & plus encore

LUDOTHEQUE
Tarifs à compter du 01/01/17

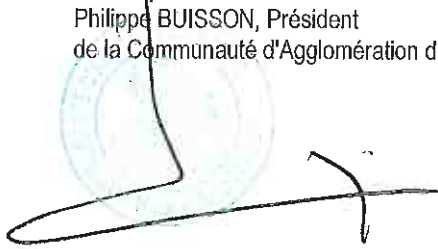
	Cali
Carte individuelle et carte assistante maternelle	23,32 €
Carte familiale	33,46 €
Carte collectivité	64,90 €
Amende par semaine de retard	2,03 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne



Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Préfecture le 16/12/2016

Recu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

ID : 033-200027068-20161213-2016_12_172-DE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

2016-12-172 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 7 décembre 2016

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jacques MESPLEDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Régis GRELOT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Fabienne ROCHER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

PETITE ENFANCE ET ENFANCE**REPRISE DES TARIFS ALSH POUR LES COMMUNES APPARTENANT À L'EX-COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU BRANNAIS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2017**

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Registre des délibérations

Affiché le

ID : 033-200027068-20161213-2016_12_172-DE

Sur proposition de Madame Isabelle HARDY, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance, et de Madame Sabine AGGOUN, Vice-présidente en charge de la Jeunesse,

Au 1^{er} janvier 2017, la nouvelle communauté d'agglomération sera issue de la fusion de La Cali avec la communauté de communes du Sud Libournais et de son extension à sept des communes de l'EPCI du Brannais (Camiac et St Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, St Quentin de Baron et Tizac de Curton).

Les structures de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse du territoire du Sud Libournais, conformément aux règles de la fusion, seront intégrées automatiquement, entraînant avec elles l'ensemble des conditions contractuelles et réglementaires qui y sont rattachées. Pour ce qui concerne les communes du territoire du Brannais, qui relèvent des règles juridiques de l'extension, les conditions de transfert sont différentes et il est nécessaire de reprendre par délibération, l'ensemble des tarifs existants.

Afin d'assurer la continuité du service d'un part, et d'autre part d'ouvrir une période transitoire permettant le travail nécessaire à la mise en œuvre d'une harmonisation sur le territoire, il est proposé de maintenir à l'identique les conditions d'accès aux services pour les familles.

Cela concerne les structures d'accueil et de loisirs suivantes :

- ALSH maternel à Saint Quentin de Baron
- ALSH élémentaire à Nérigean
- ALSH Sports Vacances.

Vu l'avis favorable des commissions de la « petite enfance, enfance » et de la « jeunesse » du 6 décembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de valider :

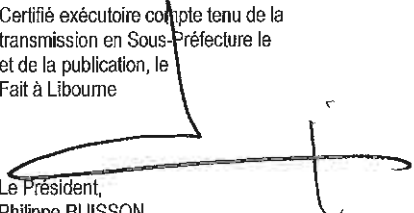
- les tarifs des ALSH maternel et élémentaire, selon la grille suivante :

Quotient familial	Tarif ½ journée	Tarif journée
QF < 610 €	4.00 €	5.40 €
De 610 à 762 €	4.70 €	7.25 €
De 763 à 914 €	5.60 €	8.60 €
De 915 à 1067 €	6.25 €	9.55 €
De 1068 à 1219 €	7.35 €	11.25 €
De 1220 à 1372 €	8.25 €	12.65 €
De 1373 à 1524 €	9.05 €	13.80 €
QF > 1524 €	10.30 €	15.80 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2016
Reçu en préfecture le 16/12/2016
Affiché le 
ID : 033-200027068-20161213-2016_12_172-DE


- les tarifs de l'ALSH Sport Vacances, conformément au cadre fixé par la délibération du 19 février 2013 qui prévoit :
 - l'application du taux d'effort prévu dans le règlement,
 - des tarifs plancher par jour fixé à 7 € et plafond à 10 €,
 - une majoration de 3€ par jour pour les familles hors du territoire de la Cali.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne



Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20161213-2016_12_172-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Émis en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

ID : 033-200027068-20161213-2016_12_173-DE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

2016-12-173 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 7 décembre 2016

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jacques MESPLEDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Régis GRELOT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Fabienne ROCHER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel FOULHOX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

PETITE ENFANCE ET ENFANCE**MAISON DE LA PETITE ENFANCE : CESSION DE PARCELLES ATTENANTES**

Sur proposition de Madame Isabelle HARDY, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

Dans le cadre de la construction de la Maison de la Petite Enfance communautaire, la commune de Saint Denis de Pile en concertation avec la Communauté des communes du Canton de Guîtres, avait décidé de réaliser l'aménagement d'un cheminement piéton le long du bâtiment sur l'avenue du Général de Gaulle.

Afin de mener à bien cette opération, la Communauté des communes du Canton de Guîtres avait proposé la cession de l'emprise nécessaire à la réalisation des travaux.

Par délibération en date du 28 octobre 2007, le Conseil Municipal avait donné un avis de principe favorable à la réalisation d'un cheminement doux sur le terrain d'assiette de la Maison Petite Enfance, devant être suivi d'une rétrocession à la commune.

Le cheminement assure la continuité d'une circulation douce communale au droit des équipements communaux au-delà, le long de l'avenue du Général de Gaulle, et qu'à ce titre, cet équipement devrait être incorporé au patrimoine communal.

La Cali a missionné à sa charge un géomètre pour procéder au découpage parcellaire permettant de finaliser la cession.

La commune prend en charge les frais d'actes notariés.

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L.1311-1, L.2121-9 et L.2241-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et en particulier les articles L.3111-1, L.3112-1, L.3112-3,

Vu l'article L5211-37 du CGCT précisant que dans le cadre d'une cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers envisagée par un EPCI, l'avis du service des domaines est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Vu la saisine du service des domaines en date du 25 octobre 2016,

Vu le document d'arpentage ;

Vu la délibération de la commune de Saint Denis de Pile en date du 5 octobre 2015 approuvant l'acquisition du terrain désigné ci-après,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 28 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession à titre gratuit du terrain désigné ci-après à la Commune de Saint Denis de Pile :

Parcelle	Surface	Propriétaire
BP 710 partie E	18 m2	Communauté d'agglomération du Libournais BP 2026 33502 LIBOURNE Cedex
BP 310 partie D	23 m2	
BP 309 partie A	40 m2	
BP 714 partie H	69 m2	
	Soit un total de 150 m2	

- d'approuver la prise en charge des frais de géomètre (bornage et document d'arpentage) par La Cali ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20161213-2016_12_173-DE